

BROCHURE GROUPES 2019

Visites guidées - Excursions - Séjours

LOCHES 

Touraine - Châteaux de la Loire

l'art de flâner...

Bienvenue à Loches Touraine Châteaux de la Loire !

À quelques kilomètres au sud de Tours, une **Touraine** plus intime s'offre à vous. **Loches, ville d'Art et d'Histoire** vous propose un voyage dans le temps de 1000 ans.

Une multitude de pépites gravitent autour de cette cité médiévale. Partez à la découverte de **Montrésor** - labellisé « Plus beaux Villages de France » - et **Chédigny** - seul village en France labellisé Jardin Remarquable...

Variez les plaisirs en découvrant un territoire riche de son histoire et de son savoir-faire. Une véritable **invitation à la flânerie**...



Vous allez découvrir dans cette brochure **nos suggestions d'excursions et de séjours** spécialement conçues pour les groupes et modifiables selon vos envies. Nous avons sélectionné pour vous des partenaires de qualité afin de vous proposer un moment privilégié parmi nous. Un interlocuteur unique et des conseils avisés vous permettront d'affiner et de concrétiser votre projet de voyage.

**VOTRE
CONTACT
GROUPE
02 47 91 82 88**



Marine DESFONTAINE
sejours@loches-valdeloire.com



Marion VARGANYI
visites@loches-valdeloire.com

Sommaire

Les visites guidées, Loches et environs	4
Régalez-vous : les visites gourmandes	5
Les sites de visites à la carte	6
Déconnectez-vous : les visites Nature.....	7
Nos suggestions d'excursions	8-13
Nos séjours.....	14-17



S'émerveiller sur les rives de l'Indrois à Montrésor, labellisé Plus Beaux Villages de France - P. 4



Contempler la riche collection du musée de la Préhistoire au Grand-Pressigny - P. 6

Les incontournables en groupe !



Parcourir 1000 ans d'histoire lors d'une visite de Loches - P. 4



Découvrir le nouveau parcours de la visite à la Cité Royale de Loches - P. 6



Se laisser guider dans les rues de Loches en petit train touristique - P. 5



Bénéficier des conseils avisés d'un botaniste amateur à Chédigny - Promenade florale - P. 5

Nos visites guidées à Loches



VISITE GUIDÉE DE LA VILLE DE LOCHES : « MILLE ANS D'HISTOIRE »

Loches, **cit  historique d'exception**, vous offre un panorama grandeur nature, du Moyen-Âge à la Renaissance. Comment e par votre guide-conf rencier, la visite chemine par les portes et les ruelles de la ville Renaissance pour atteindre le promontoire de la forteresse m di vale.

À partir de 136 €



VISITE GUID E TH MATIQUE : « LA FORTERESSE M DI VALE »

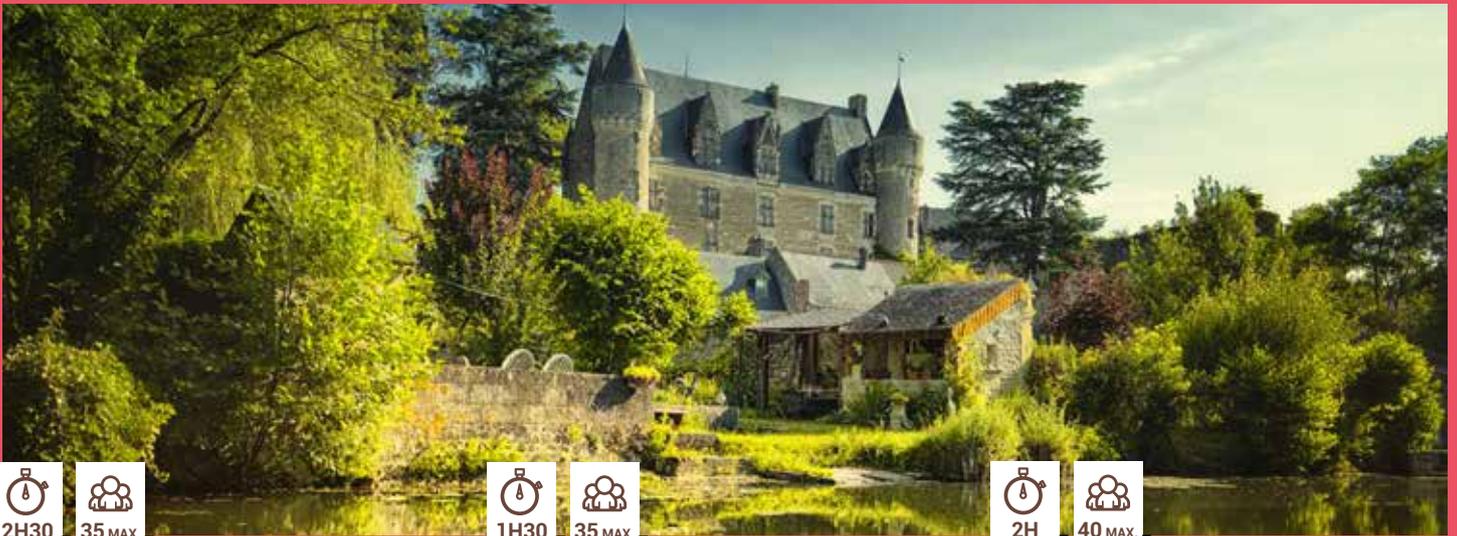
Surplombant la ville, **la forteresse m di vale de Loches** est l'une des mieux conserv es d'Europe. Suivez votre guide-conf rencier autour de ses puissants remparts, d couvrez les monuments qui la composent depuis plus de mille ans et profitez de l'acc s privil gi  à **la terrasse de la Porte Royale**.
Tarif : nous consulter



VISITE SENSORIELLE : « LOCHES DANS TOUS LES SENS »

D couvrir un monument **les yeux band s**, jouer avec les fa ades, marcher la t te dans les nuages... Venez toucher, sentir, regarder et vivre le patrimoine de mani re ludique et d cal e ! En famille, entre amis ou entre coll gues, **mettez vos sens en  veil** à l'occasion de cette **visite sensorielle**. Plus qu'une simple visite, c'est une exp rience à vivre pour d couvrir Loches autrement. Tarif : nous consulter

Nos autres visites guid es aux portes de Loches



VISITE ITIN RANTE DU VAL D'INDROIS (VISITE RECOMMAND E EN BUS)

D part de Loches avec votre guide conf rencier. En chemin, d couvrez **la for t domaniale de Loches** (la Pyramide du Liget, la Corroirie du Liget) et visitez **la Chartreuse du Liget** ancien monast re fond  par Henri II Plantagen t. Poursuivez la visite à **Montr sor**, l'un des Plus Beaux Villages de France. Lov  sur les bords de l'Indrois, un patrimoine dense est à d couvrir.



VISITE DU VILLAGE DE MONTR SOR LABELLIS  PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

D couvrez **la l gende de Montr sor**, l'histoire du village et des personnages importants ayant marqu  le site. La halle des Cardeux, le logis du chancelier, la rue Branicki avec ses vieilles maisons et la coll giale Saint-Jean-Baptiste, jalonneront votre visite. Fl nez le long des **Balcons de l'Indrois** o  vous b n ficierez d'une vue panoramique sur le Ch teau.



TROGLO-BALADE À BEAULIEU-L S-LOCHES

Aux portes de Loches, vivez une balade entre coteaux et sites troglodytiques. Partez à la d couverte d'un **patrimoine souterrain insolite**, creus  par l'homme. Pr voir une lampe.

Régalez-vous : les visites gourmandes



1H30
45 MAX.

PETIT TRAIN GOURMAND À LOCHES

Laissez-vous conduire par le petit train dans la ville de Loches. Vous serpenterez dans ses rues et découvrirez son patrimoine riche qui lui a valu le **label de Ville d'Art et d'Histoire**. Remparts imposants, porte médiévale, Donjon, Logis Royal, collégiale à l'architecture surprenante constituent cette ville considérée comme l'un des plus Beaux Détours de France. Arrêt au pied du Logis Royal pour une **pause gourmande locale**.



DEGUSTATIONS DE VINS

Profitez de votre séjour dans le Sud Touraine pour organiser **une dégustation de vin** ou bien **une visite d'un domaine viticole**. Consultez-nous.



1H
50 MAX.

VISITE DE LA CONFISERIE HALLARD

Visite de l'atelier avec visionnage d'un film-documentaire « de la plante au sucre », démonstration de fabrication de sucettes, de berlingots et dégustation. Découvrez tous les secrets de fabrication d'une confiserie.



2H

PROMENADE FLORALE À CHÉDIGNY



Seule commune labellisée **Jardin Remarquable** par le ministère de la Culture, laissez-vous surprendre par ce village au charme unique en France.

800 rosiers et plus de 3000 vivaces constituent ce village Jardin... A découvrir absolument !



0H50
40 MAX.

CADEAU ET CHOCOLAT – CHOCOLATERIE À MANTHELAN (17 KM DE LOCHES)

Des origines du **chocolat** jusqu'à son travail au laboratoire à Mantelan, cette visite vous enrichira sur ce produit incontournable. Les explications sont accompagnées de **dégustations et de démonstrations** en direct. Boutique sur place.



1H30
50 MAX.

VISITE D'UNE FERME CAPRINE – BEAULIEU LÈS LOCHES - LE PETIT-PRESSIGNY

Partez à la découverte d'une exploitation agricole spécialisée dans l'**élevage caprin**. Après la visite, **une dégustation de fromage de chèvre** vous attend.

Beaulieu-Lès-Loches : 1H30 - 30 pers. max.
Le Petit-Pressigny (27 Kms de Loches) : 1H - 50 pers. max.

DEVIS SUR MESURE

Contactez-nous
02 47 91 82 88

Sites de visite



🕒
2H

CITÉ ROYALE DE LOCHES - VISITE LIBRE OU GUIDÉE

Remontez le temps et découvrez l'une des plus belles cités fortifiées de France !

Le Donjon, haut de 36 mètres figure parmi les plus imposants de son époque en Europe, il est aussi l'un des mieux conservés. Forteresse résidentielle et défensive, puis prison d'Etat à la fin du Moyen Âge, découvrez ce monument médiéval unique. Vous serez surpris par la découverte de la cage des prisonniers du roi Louis XI, ainsi que par les souterrains.

Le Logis Royal, joyau de la Renaissance française et haut lieu de l'histoire de France, a été une résidence de prédilection de la dynastie des Valois. Le logis a accueilli notamment Jeanne d'Arc, Agnès Sorel et Anne de Bretagne.



🕒
1H30

CARRIÈRES TROGLODYTIQUES DE VIGNEMONT – VISITE LIBRE

Parcours souterrain de 750 mètres aménagé dans le labyrinthe d'une ancienne carrière d'extraction du **tuffeau**. Vous saurez tout sur l'histoire de cette pierre emblématique du Val de Loire et sur le travail des carriers et bâtisseurs d'autrefois. Parcours agrémenté d'une collection de sept étonnantes sculptures sonores de Will Menter.



🕒
0H45

CHARTREUSE DU LIGET - VISITE LIBRE OU GUIDÉE

C'est l'un des tout premiers **monastères cartusiens** construit en Europe au XIIème siècle. Edifié en 1180 par Henri II Plantagenêt, il est la seule représentation de l'ordre en Touraine et a donc un caractère tout à fait exceptionnel. Découvrez cette chartreuse dont les vestiges témoignent encore de son importance et de sa **richesse architecturale**.



🕒
1H30

MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE DU GRAND-PRESSIGNY - VISITE LIBRE OU GUIDÉE

Visitez ce **haut lieu de la Préhistoire**. Le musée abrite de riches collections archéologiques du Paléolithique à l'âge de Bronze : les « livres de beurre » et les exceptionnelles longues lames en silex exportées au IIIème millénaire avant notre ère en sont les bijoux.



🕒
1H30

CHÂTEAU DE LA GUERCHE (DE MI-JUIN À MI-SEPTEMBRE) - VISITE GUIDÉE

Laissez-vous surprendre par les richesses de ce site bordé par la Creuse - exemple remarquable de l'art de bâtir au XVème siècle. La visite guidée des caves voûtées, de la prison, des salons et de la cour vous offre **une échappée belle au fil de l'Histoire et des histoires** de ce lieu incontournable, entre Touraine et Poitou. Une visite hors des sentiers battus qui vaut le détour !



🕒
1H30

CHÂTEAU DE MONTRÉSOR – VISITE LIBRE OU GUIDÉE

Pépite de cette cité de caractère, **le château de Montrésor** a deux facettes : les vestiges imposants de la forteresse du XIe siècle, élevée par Foulques Nerra, et le château Renaissance, dont l'aile principale domine l'Indrois. Entouré d'un parc romantique, ce château privé et habité abrite **une collection de tableaux primitifs italiens**. Son intérieur est un témoignage authentique du **Second Empire**.



🕒
2H

LE GRAND ENSEMBLE INSTRUMENTAL ALBERT BERGERAULT - LIGUEIL VISITE ET DÉMONSTRATION

Venez découvrir **un instrument de musique unique au monde** ! 30 ans auront été nécessaires pour construire cet ensemble composé de 20 violons, un orgue, un trombone, un vibraphone, un tubaphone, une basse, deux robots, le tout commandé par un accordéon ! Le Grand Ensemble Instrumental, connu à l'international, est labellisé « Entreprise du Patrimoine Vivant ».

Déconnectez-vous : les visites Nature



🕒
3H

👥
20 MAX.

À LA DÉCOUVERTE DES OISEAUX DE L'ÉTANG DU LOUROUX (20 KM DE LOCHES)

Haut-lieu ornithologique, plus de 220 espèces d'oiseaux investissent cet Espace Naturel Sensible tout au long de l'année pour s'alimenter, se reproduire ou se réfugier. Avec l'aide de jumelles et de longues-vues partez à leur rencontre en compagnie d'un ornithologue.



👥
20 MAX.

À LA DÉCOUVERTE DES CHAUVES-SOURIS SORTIES CRÉPUSCULAIRES

Découvrez au cours d'une soirée le monde fascinant de ces mammifères. Après une conférence participative pour tester vos connaissances et munis de détecteurs à ultrasons, partez à leur recherche à la tombée de la nuit, où vous aurez l'opportunité de les écouter. Après cette soirée, **les chauves-souris** n'auront plus de secrets pour vous !



🕒
2H

👥
40 MAX.

BALADE DÉCOUVERTE DANS LA FORÊT DE LOCHES

Considérée comme l'une des plus belles forêts de chênes de France, **la forêt domaniale de Loches** vous réserve bien des surprises. Votre guide ONF (Office National des Forêts) vous expliquera la gestion de cet espace mais aussi toutes les histoires et légendes qui rendent cette forêt unique.



Une journée 100% Lochoise
pour découvrir en profondeur
cette Cité de plus de 1000 ans !

Très peu de déplacements
pour profiter pleinement de votre journée.

Journée Royale !

A partir de *

43€

MATIN



2H

VISITE DE LA CITÉ ROYALE, LOGIS ROYAL ET DONJON

Remontez le temps et découvrez l'**une des plus belles cités fortifiées de France** !

Accompagné par votre guide, vous découvrirez les deux monuments emblématiques de la Cité Royale de Loches. L'**imposant donjon** figure parmi les mieux conservés d'Europe et recèle bien des secrets. **Le Logis Royal**, joyau de la Renaissance, est un haut lieu de l'histoire où Jeanne d'Arc, Agnès Sorel, Charles VII ont laissé leur empreinte.

Déjeuner dans un **restaurant traditionnel de Loches** (entrée/plat/dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI



0H40

VISITE COMMENTÉE DE LOCHES EN PETIT TRAIN

Serpentez dans les rues et découvrez le riche patrimoine qui a valu le label de **Ville d'Art et d'Histoire** à la ville de Loches. Remparts imposants, porte médiévale, donjon, Logis Royal, collégiale à l'architecture surprenante constituent cette ville considérée comme l'un des plus Beaux Détours de France.



1H

VISITE DE LA CONFISERIE HALLARD

Terminez votre journée sur une note sucrée. Démonstration de fabrication de sucettes, de berlingots et dégustation vous attendent à la **Confiserie Hallard**.

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes - en semaine. Variable selon l'effectif et le menu choisi (nous consulter pour les menus de saison)

Le prix comprend :

- Les visites et entrées dans les sites indiquées ci-contre
- Le déjeuner dans un restaurant traditionnel à Loches sur la base du menu A (menu B ou C avec supplément)

Le prix ne comprend pas :

- Le transport
- Les achats et prestations non décrits ci-contre
- L'assurance annulation

Parcours de 2 Kms



**Loches, Cité Royale
mais aussi troglodytique !**
Découvrez la riche histoire
de la ville et de ses souterrains.

Loches côté troglo

A partir de *

52€

MATIN



2H

VISITE GUIDÉE DE LA VILLE DE LOCHES 1000 ANS D'HISTOIRE À DÉCOUVRIR

Loches, cité historique d'exception, vous offre un panorama grandeur nature, **du Moyen Âge à la Renaissance**. Commentée par votre guide-conférencier, la visite chemine par les portes et les ruelles de la ville Renaissance pour atteindre le promontoire de la forteresse médiévale.

Déjeuner dans un **restaurant traditionnel de Loches** Loches (entrée/plat/dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI



1H30

VISITE LIBRE DES CARRIÈRES DE VIGNEMONT

Déambulez dans ce **parcours souterrain** de 750 mètres aménagé dans le labyrinthe d'une ancienne carrière d'extraction du tuffeau. Vous saurez tout sur l'histoire de cette pierre emblématique du Val de Loire.



1H30

VISITE DE LA FERME CAPRINE CHAMPION A BEAULIEU-LÈS-LOCHES

Partez à la découverte de l'**exploitation Champion** spécialisée dans l'élevage caprin. Après la visite, **une dégustation de fromage de chèvre** vous attend.



* Prix exprimé sur une base de 20 personnes - en semaine. Variable selon l'effectif et le menu choisi (nous consulter pour les menus de saison).

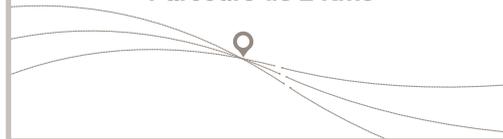
Le prix comprend :

- Les visites et entrées dans les sites indiquées ci-contre
- Le déjeuner dans un restaurant traditionnel à Loches sur la base du menu A (menu B ou C avec supplément)

Le prix ne comprend pas :

- Le transport
- Les achats et prestations non décrits ci-contre
- L'assurance annulation

Parcours de 2 Kms



Découvrez deux villages aux portes de Loches

Montrésor, Plus Beaux Villages de France et Chédigny, le seul village en France labellisé Jardin Remarquable. Une journée pleine de charme.

Visites bucoliques

A partir de *

54€



MATIN



2H

PROMENADE FLORALE À CHÉDIGNY

Seule commune labellisée **Jardin Remarquable** par le Ministère de la Culture, laissez-vous surprendre par ce village au charme unique en France. 800 rosiers et plus de 3000 vivaces constituent ce **village Jardin**. A découvrir absolument !

Déjeuner dans un restaurant traditionnel de Chédigny ou Montrésor (entrée/plat/dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI



1H30

VISITE GUIDÉE DU VILLAGE DE MONTRÉSOR, LABELLISÉ « PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »

Découvrez **la légende de Montrésor**, l'histoire du village et des personnages importants ayant marqué le site. Flânez le long des Balcons de l'Indrois où vous bénéficierez d'une vue panoramique sur le Château.



1H

VISITE GUIDÉE DU CHÂTEAU DE MONTRÉSOR

Pépite du village, laissez-vous conter l'histoire de ce château Renaissance. Entouré d'un parc romantique, c'est sa collection de **tableaux primitifs italiens** et son **intérieur Second empire** qui rendent sa visite incontournable.

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes - en semaine. Variable selon l'effectif et le menu choisi (nous consulter pour les menus de saison).

Le prix comprend :

- Les visites et entrées dans les sites indiquées ci-contre
- Le déjeuner dans un restaurant traditionnel à Chédigny

Le prix ne comprend pas :

- Le transport
- Les achats et prestations non décrits ci-contre
- L'assurance annulation

Parcours de 20 Kms



En itinérance de Loches à Montrésor

A partir de *

54€

MATIN



2H30

VAL D'INDROIS ET MONTRÉSOR

Départ de Loches avec votre guide conférencier. En chemin, découvrez **la forêt domaniale de Loches** et visitez la Chartreuse du Liget. Poursuivez la visite à **Montrésor**, classé parmi les plus Beaux Villages de France.

Déjeuner dans un restaurant traditionnel de Loches (entrée/plat/dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI



1H30

PETIT TRAIN GOURMAND

Poursuivez votre journée en vous laissant conduire par **le petit train dans la ville de Loches**. Vous serpentez dans ses rues et découvrirez 1.000 ans d'Histoire. Au pied du Logis Royal, profitez d'**une pause gourmande** pour découvrir quelques spécialités du Sud Touraine.



* Prix exprimé sur une base de 20 personnes - en semaine. Variable selon l'effectif et le menu choisi (nous consulter pour les menus de saison).

Le prix comprend :

- Les visites et entrées dans les sites indiquées ci-contre
- Le déjeuner dans un restaurant traditionnel à Loches sur la base du menu A (menu B ou C avec supplément)
- La pause gourmande

Le prix ne comprend pas :

- Le transport
- Les achats et prestations non décrits ci-contre
- L'assurance annulation

Parcours de 34 Kms



Une excursion pour émerveiller vos sens

Musique et chocolat

A partir de *

51€

MATIN



2H

LE GRAND ENSEMBLE INSTRUMENTAL ALBERT BERGERAULT LIGUEIL

Inscrit au *patrimoine vivant*, découvrez cet *instrument de musique unique au monde*. 20 violons, un orgue, un trombone, un vibraphone, un tubaphone, une basse et deux robots composent cet ensemble commandé par un accordéon. Une démonstration exceptionnelle.

Déjeuner dans un restaurant traditionnel de Loches (entrée/plat/dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI



0H40

VISITE EN PETIT TRAIN DE LOCHES

Serpentez dans les rues et découvrez le riche patrimoine qui a valu le label de Ville d'Art et d'Histoire à la ville de Loches. Remparts importants, porte médiévale, donjon, Logis Royal, collégiale à l'architecture surprenante composent cette ville considérée comme *l'un des plus Beaux Détours de France*.



1H

VISITE DE LA CHOCOLATERIE « CADEAU ET CHOCOLAT » MANTHELAN

Des origines du chocolat jusqu'à son travail au laboratoire à Mantelhan, cette visite vous enrichira sur ce produit incontournable. Les explications sont accompagnées de *dégustations et de démonstrations* en direct.

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes - en semaine. Variable selon l'effectif et le menu choisi (nous consulter pour les menus de saison).

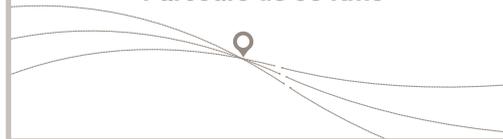
Le prix comprend :

- Les visites et entrées dans les sites indiquées ci-contre
- Le déjeuner dans un restaurant traditionnel à Loches sur la base du menu A (menu B ou C avec supplément)
- La dégustation de chocolat

Le prix ne comprend pas :

- Le transport
- Les achats et prestations non décrits ci-contre
- L'assurance annulation

Parcours de 35 Kms





Une Touraine
hors des sentiers battus

Escapade au sud

A partir de *

46€

MATIN



1H30

VISITE GUIDÉE DU CHÂTEAU DE LA GUERCHE

Laissez-vous surprendre par les richesses de ce site bordé par la Creuse. La visite guidée des caves voûtées, de la prison, des salons et de la cour vous offre une échappée belle au fil de l'Histoire et des histoires de ce **lieu incontournable**, entre Touraine et Poitou. Une visite hors des sentiers battus qui vaut le détour !

Déjeuner dans un restaurant traditionnel du Grand-Pressigny (entrée/ plat/dessert). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI



1H30

VISITE GUIDÉE DU MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE

Découvrez ce **haut lieu de la Préhistoire**. Le musée du Grand-Pressigny abrite de riches collections archéologiques du Paléolithique à l'âge de Bronze : les « livres de beurre » et les exceptionnelles longues lames en silex exportées au III^{ème} millénaire avant notre ère en sont les bijoux.



1H

FERME PÉDAGOGIQUE AU PETIT PRESSIGNY

Elevage caprin situé au sud de la Touraine, venez découvrir cette exploitation caprine qui produit des fromages de chèvres frais et affinés **Sainte Maure de Touraine AOC**. Visite et dégustation.

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes - en semaine. Variable selon l'effectif et le menu choisi (nous consulter pour les menus de saison).

Le prix comprend :

- Les visites et entrées dans les sites indiquées ci-contre
- Le déjeuner dans un restaurant traditionnel au Grand-Pressigny sur la base du menu A (menu B avec supplément)
- La dégustation de fromage de chèvre

Le prix ne comprend pas :

- Le transport
- Les achats et prestations non décrits ci-contre
- L'assurance annulation

Parcours de 34 Kms



Séjour 2 jours/1 nuit

A partir de *
140€





Nouveauté 2019 LE NUAGE DE BEAUVAL

Survolez une partie du Parc en reliant La Terre des Lions aux plaines des éléphants à bord de télécabines.

Supplément - nous consulter.

Jour 1 : Loches et le Château de Montpoupon

MATIN



VISITE GUIDÉE DE LA VILLE DE LOCHES - 1000 ANS D'HISTOIRE À DÉCOUVRIR

Loches, cité historique d'exception, vous offre un panorama grandeur nature, **du Moyen-Âge à la Renaissance**. Commentée par votre guide-conférencier, la visite chemine par les portes et les ruelles de la ville Renaissance pour atteindre le promontoire de la **forteresse médiévale**.

Déjeuner dans un restaurant traditionnel de Loches (entrée/plat/dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI



VISITE LIBRE DU CHÂTEAU DE MONTPOUPON

Place forte au Moyen-Age, **le Château de Montpoupon** a été entièrement remanié à la Renaissance et vous offre aujourd'hui un intérieur richement meublé. Flânez dans le parc forestier et découvrez le **Musée du veneur** aménagé dans les dépendances du château.



VISITE DE LA CONFISERIE HALLARD

Terminez votre journée sur **une note sucrée**. Démonstration de fabrication de sucettes, de berlingots et dégustation vous attendent à la Confiserie Hallard.

Installation en fin d'après-midi dans votre hôtel ** à Loches – dîner (entrée/plat/dessert) et nuit.

Jour 2 : ZooParc de Beauval

Petit-déjeuner à l'hôtel.

DÉPART POUR UNE JOURNÉE COMPLÈTE AU ZOOPARC DE BEAUVAL

Découvrez **l'un des plus beaux Zoos du monde**. Vivez un voyage inoubliable au cœur du monde animal, avec plus de 10 000 animaux de tous les continents. La plus grande diversité animale de France vous attend à deux pas de Loches.

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes – chambre double - en semaine et en basse saison
Variable selon l'effectif et le menu choisi (nous consulter)

Le prix comprend :

- Les visites et entrées dans les sites indiquées ci-contre
- Le déjeuner du jour 1 à Loches sur la base du menu A (menu B et C avec supplément)
- La demi-pension dans un hôtel** à Loches (dîner jour 1, petit déjeuner jour 2)
- La taxe de séjour

Le prix ne comprend pas :

- Le transport
- Le déjeuner du jour 2
- Les achats et prestations non décrits ci-contre
- L'assurance annulation.

Séjour 2 jours/1 nuit

A partir de *

211€

Déjeuner Croisière

Le Diane de Poitiers

Vouvray pétillant
Salade Tourangelle
Tournedos de canard sauce aigre douce et
ses légumes
Fromage deux sortes sur lit de salade
Tarte tatin et sa boule de glace vanille
1 bouteille de Gamay de Touraine pour 4 – 1
bouteille d'eau minérale – 1 café





Jour 1 : Cité Royale, Plus Beau Village de France et gourmandise

MATIN



VISITE GUIDÉE DE LA CITÉ ROYALE DE LOCHES

Accompagné par votre guide, vous découvrirez les deux monuments emblématiques de la Cité Royale de Loches. **L'imposant donjon** figure parmi les mieux conservés et recèle bien des secrets. **Le Logis Royal**, joyau de la Renaissance, est un haut lieu de l'histoire où Jeanne d'Arc, Agnès Sorel, Charles VII ont laissé leur empreinte.

Déjeuner dans un restaurant traditionnel de Loches (entrée/plat/dessert et forfait boisson). Menu de saison, nous consulter.

APRÈS-MIDI



VISITE GUIDÉE DU VILLAGE DE MONTRÉSOR

Découvrez **la légende de Montrésor**, l'histoire du village et les personnages importants ayant marqué le site. Flânez le long des Balcons de l'Indrois où vous bénéficierez d'une vue panoramique sur le Château.



PETIT TRAIN GOURMAND

Poursuivez votre journée en vous laissant conduire par le petit train dans la ville de Loches. Vous serpenterez dans ses rues et découvrirez 1.000 ans d'Histoire. Au pied du Logis Royal, profitez d'**une pause gourmande** pour découvrir des spécialités du Sud Touraine

Installation en fin d'après-midi dans votre hôtel ** à Loches – dîner (entrée/plat/dessert) et nuit.

Pause gourmande

1/2 poirette réhydratée et son sirop
une tartine de terrine à la poirette et au foie gras
une tartelette à la crème de poirette
un verre de jus de pomme

Jour 2 : Flânerie de Chédigny à Amboise

MATIN

Petit-déjeuner à l'hôtel.

PROMENADE FLORALE À CHÉDIGNY

Seule commune labellisée Jardin Remarquable par le ministère de la Culture, laissez-vous surprendre par ce **village au charme unique en France**. 800 rosiers et plus de 3000 vivaces constituent ce village Jardin. A découvrir absolument !

Déjeuner Croisière sur le cher à bord de la Bélandre. Une façon originale de découvrir l'un des sites les plus emblématiques du Val de Loire : Chenonceau.

APRÈS-MIDI

VISITE LIBRE DU CLOS LUCÉ À AMBOISE

Découvrez **la dernière demeure de Léonard de Vinci** et entrez dans l'intimité de l'un des plus grands génies de l'Histoire. Visitez ses appartements, parcourez son parc, véritable musée de plein air. Nouveauté 2019 : Exposition et nouveaux espaces de visite seront proposés à l'occasion du 500ème anniversaire de la mort de Léonard de Vinci au Clos Lucé (nous consulter pour une visite guidée).

* Prix exprimé sur une base de 20 personnes – chambre double
- en semaine et en basse saison. Variable selon l'effectif et le menu choisi (nous consulter).

Le prix comprend :

- Les visites et entrées dans les sites indiquées ci-contre
- Le déjeuner du jour 1 à Loches
- Le déjeuner croisière sur la Bélandre le jour 2
- La demi-pension dans un hôtel** à Loches (dîner jour 1, petit déjeuner jour 2)
- La taxe de séjour

Le prix ne comprend pas :

- Le transport
- Les achats et prestations non décrits ci-contre
- L'assurance annulation.

Conditions de Vente

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE – Place de la Marne – 37600 Loches

Organisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours : IM 037170004 - SIRET : 491 062 782 00017 – Code APE : 7990Z
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°011413F auprès de SMACL ASSURANCE, avenue Salvador Allende, 79 031 Niort Cedex 9 France

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont conformes aux dispositions de l'article R 211-12 du Code du Tourisme.
Afin de respecter les dispositions légales sont reproduits les articles suivants dudit Code :

Article R 211-3
Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2
Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R 211-3-1
Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2
L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L 211-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R 211-2.

Article R 211-4
Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2
Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :
1° Les caractéristiques principales des services de voyage ;
a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
d) Les repas fournis ;
e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
g) Lorsque le bénéficiaire d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;
2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;
3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter
4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pour-

centage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;
5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au II de l'article L 211-4 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;
6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;
7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L 211-14 ;
8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.
En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R 211-5
Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2
Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L 211-9.

Article R 211-6
Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2
Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R 211-4, les informations suivantes :
1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;
2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L 211-17-1 ;
3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;
4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de

l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;
5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L 211-16 ;
6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;
7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;
8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L 211-11.
En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R 211-7
Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2
Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.
Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R 211-8
Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2
Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le

droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R 211-9
Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2
Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :
1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;
2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;
3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;
4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17.

Article R 211-10
Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2
L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L 211-14 ou, au titre du I de l'article L 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.
Dans le cas prévu au III de l'article L 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R 211-11
Modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 2
L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L 211-17-1 consiste notamment :
1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;
2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.
L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Article 1 - Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire assure la réservation et la vente de tous types de services pour des voyages et séjours, dans l'intérêt général et dans sa zone d'intervention. Il facilite l'accueil et améliore les conditions de séjour des touristes.

Article 2 - Responsabilité : L'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire est responsable dans les termes de l'article L 211-16 du Code du Tourisme qui stipule : « Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recourir contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'exécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. »

Article 3 - Durée de la prestation : Le client signataire du contrat conclu pour une date déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

Article 4 - Réservation : La réservation d'une prestation devient ferme lorsqu'un acompte de 30 % du prix total et un exemplaire du contrat de réservation signé, lu et approuvé par le client ont été retournés à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la

Loire avant la date limite figurant sur le contrat de réservation. Toute option téléphonique ou écrite n'est retenue par l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire que comme une prise d'intérêt à l'une de ses réalisations. Elle ne peut occasionner aucune réservation de sa part sans acceptation par le client du contrat de réservation.

Article 5 - Règlement du solde : Le client s'engage à verser à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire, sur présentation d'une facture pro forma, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début de la première prestation réservée. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 - Facturation : A l'issue des prestations, l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire établit une facture au client.

Article 7 - Inscriptions tardives : En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Article 8 - Bons d'échange : Dès réception du règlement total des prestations achetées, l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire adresse au client un ou plusieurs bons d'échange à remettre lors de son arrivée chez chaque prestataire.

Article 9 - Arrivée : Le client doit se présenter au jour et heure mentionnés sur chaque bon d'échange. En cas d'impossibilité, il s'engage à avertir l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux

de la Loire. En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire dont l'adresse et le numéro de téléphone figurent sur le bon d'échange.

Article 10 - Annulation du fait du client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire. Dans ce cas, la somme conservée par l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire sera la suivante et ne pourra en aucun cas être inférieure à 50 € :
• annulation plus de 30 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 10 % du montant de la prestation ;
• annulation entre le 30e et le 21e jour inclus : il sera retenu 25 % du montant de la prestation ;
• annulation entre le 20e et le 8e jour inclus : il sera retenu 50 % du montant de la prestation ;
• annulation entre le 7e et le 2e jour inclus : il sera retenu 75 % du montant de la prestation ;
• annulation moins de 2 jours avant le départ : il sera retenu 100 % du montant de la prestation.
En cas de non-présentation d'un ou plusieurs participants au moment de l'arrivée du client, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf décision contraire du prestataire. En cas de diminution d'effectif ayant lieu avant le règlement du solde, une réévaluation du coût du voyage sera envisagée (cas d'un nombre de personnes inférieur au nombre indiqué sur le contrat de réservation).

Article 11 - Assurance Annulation : L'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire peut offrir au client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes.

Article 12 - Interruption de la prestation : En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif d'interruption est couvert par l'assurance annulation dont bénéficie le client.

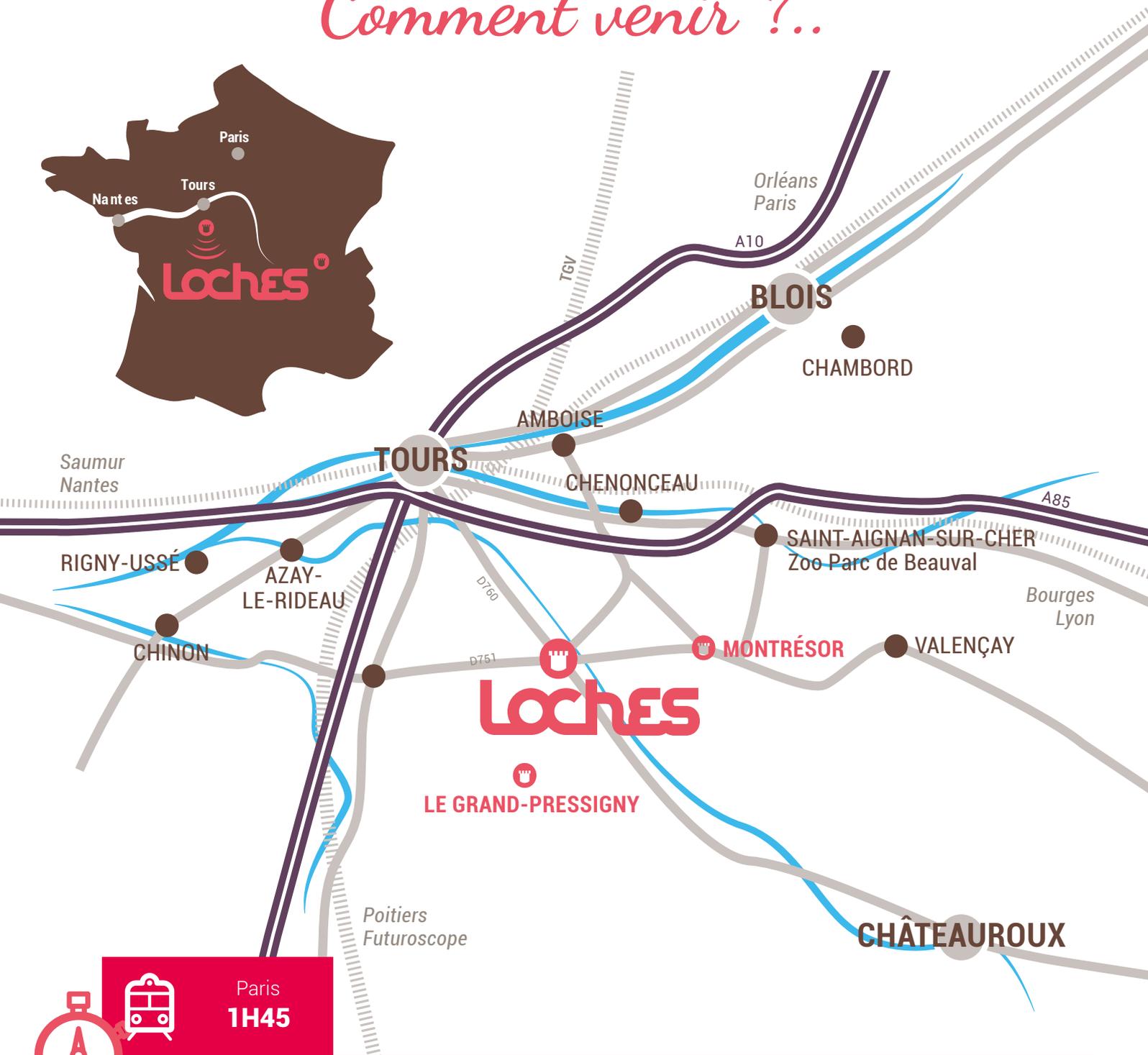
Article 13 - Capacité : Le contrat établi par l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire mentionne un nombre précis de personnes. Si le nombre définitif de personnes dépasse la capacité d'accueil prévue par le prestataire proposé, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, rompre le contrat de réservation (dans ce dernier cas, le prix de la prestation reste acquis) à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire) ou proposer un autre prestataire pour les personnes supplémentaires.

Article 14 - Hôtels : Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner ou la demi-pension ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas la boisson. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour louer deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ou single ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée avant midi. La taxe de séjour est mentionnée pour chaque réservation.

Article 15 - Réclamations : Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée, dans les plus brefs délais, par courrier à l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire, seul compétent pour émettre une décision.

Article 16 - Droit applicable : Les conditions particulières et générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français, en l'occurrence le Tribunal de Tours.

Comment venir ?..



	Paris						
	1H45						
	Tours	Châteauroux	Poitiers	Le Mans	Orléans	Nantes	Paris
	50min	1H	1H30	2H	2H	2H30	3H

Bon à savoir...

2 PARKINGS BUS à votre disposition à deux pas du cœur de la ville de Loches.

Besoin d'un autocar pour votre excursion ou séjour ? Consultez-nous !

Loches



Touraine - Châteaux de la Loire



www.loches-valde Loire.com

#artdeflaner   